

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DE LA COMMUNE DE VEAUGUES

Commune de VEAUGUES

ANNEE 2019

N° 4

Publication le 20/05/2019

SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Municipal

(Extraits des délibérations conformes au registre)

Séance du 17 mai 2019

- D2019_05_029 - Pertes sur créances irrécouvrables – Budget eau et assainissement
- D2019_05_030 - Adhésion à Illiwap
- D2019_05_031 - Eclairage public – Arrêt de bus au petit Voisy
- D2019_05_032 - Achat d'un four pour la salle des fêtes
- D2019_05_033 - Modification de l'aménagement de la forêt sectionale de Veaugues-Bourg pour la période 2019-2029
- D2019_05_034 - Avenant à la convention d'assistance technique en matière d'assainissement collectif
- D2019_05_035 - Fonds de Solidarité Logement

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/05/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	7	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 20/05/2019
Et publication ou notification du
20/05/2019

L'an 2019, le 17 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/05/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/05/2019.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mmes : CAZIOT Chantal à M. LEBLANC Jérôme, THIROT Sylvie à M. JOULIN Dominique, MM : GAUDRY Patrick à M. DEVAUTOUR Jean-Marie, GITTON Axel à M. JOULIN Laurent, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Excusé(s) : M. GIRARD Roger

A été nommé secrétaire : M. LEBLANC Jérôme

D2019_05_029 – Pertes sur créances irrécouvrables - Budget eau et assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'irrécouvrabilité des recettes suivantes liées au surendettement et décision d'effacement de dette ;

Madame le Maire propose d'admettre en créances éteintes les sommes suivantes par le biais de mandats au compte 6542 :

BUDGET	Exercice	Créances éteintes (6542)
Eau et assainissement	2011	224.17 €
	2012	231.20 €
	2013	154.76 €
	2014	150.00 €
	2015	50.00 €
	2016	247.84 €
	2017	166.59 €
	2018	131.35 €
Total		1 355.91 €

Après délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'admission en créances éteintes les montants susvisés par le biais d'un mandat au 6542.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/05/2019
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/05/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	7	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 20/05/2019
Et publication ou notification du
20/05/2019

L'an 2019, le 17 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/05/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/05/2019.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mmes : CAZIOT Chantal à M. LEBLANC Jérôme, THIROT Sylvie à M. JOULIN Dominique, MM : GAUDRY Patrick à M. DEVAUTOUR Jean-Marie, GITTON Axel à M. JOULIN Laurent, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Excusé(s) : M. GIRARD Roger

A été nommé secrétaire : M. LEBLANC Jérôme

D2019_05_030 – Adhésion à illiwap

Madame le Maire évoque la possibilité de s'abonner à un système permettant d'envoyer des messages d'alerte à la population.

Le devis présenté par l'entreprise Illiwap s'élève à 100.00 € H.T. soit 120.00 € T.T.C.

Après délibération, le conseil municipal :

- **VALIDE** à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Illiwap.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 20/05/2019

Le Maire,

Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/05/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	7	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 20/05/2019
Et publication ou notification du
20/05/2019

L'an 2019, le 17 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/05/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/05/2019.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mmes : CAZIOT Chantal à M. LEBLANC Jérôme, THIROT Sylvie à M. JOULIN Dominique, MM : GAUDRY Patrick à M. DEVAUTOUR Jean-Marie, GITTON Axel à M. JOULIN Laurent, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Excusé(s) : M. GIRARD Roger

A été nommé secrétaire : M. LEBLANC Jérôme

D2019_05_031 – Eclairage public - Arrêt de bus au petit Voisy

Madame le maire explique qu'afin d'éclairer l'arrêt de bus du Petit Voisy, un lampadaire autonome est nécessaire. Le SDE 18 propose ce dispositif pour un coût estimé à 3 215.08 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel présenté par le SDE 18, la participation financière qui sera demandée à la commune, calculée sur la base de 50% du montant HT, en application des modalités adoptées par le comité syndical, s'élèverait à 1 607.54 €.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le plan de financement prévisionnel de l'éclairage public de l'arrêt de bus au Petit Voisy.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/05/2019
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/05/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	7	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 20/05/2019
Et publication ou notification du
20/05/2019

L'an 2019, le 17 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/05/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/05/2019.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mmes : CAZIOT Chantal à M. LEBLANC Jérôme, THIROT Sylvie à M. JOULIN Dominique, MM : GAUDRY Patrick à M. DEVAUTOUR Jean-Marie, GITTON Axel à M. JOULIN Laurent, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Excusé(s) : M. GIRARD Roger

A été nommé secrétaire : M. LEBLANC Jérôme

D2019_05_032 – Achat d'un four pour la salle des fêtes

Madame le Maire explique que suite aux travaux qui vont être réalisés dans la salle des fêtes, l'achat d'un four est nécessaire.

L'entreprise PINARD propose un four combi mixte d'occasion pour 2 500.00 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité la proposition de l'entreprise PINARD.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/05/2019
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/05/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	7	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20/05/2019
Et publication ou notification du 20/05/2019

L'an 2019, le 17 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/05/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/05/2019.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mmes : CAZIOT Chantal à M. LEBLANC Jérôme, THIROT Sylvie à M. JOULIN Dominique, MM : GAUDRY Patrick à M. DEVAUTOUR Jean-Marie, GITTON Axel à M. JOULIN Laurent, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Excusé(s) : M. GIRARD Roger

A été nommé secrétaire : M. LEBLANC Jérôme

D2019_05_033 – Modification de l'aménagement de la forêt sectionale de Veaugues-Bourg pour la période 2019 - 2029

Les dispositions de l'aménagement de la forêt sectionale de Veaugues - Bourg (Cher), d'une contenance de 145,97 ha seront modifiées afin de s'adapter à la baisse des diamètres d'exploitabilité résineux et commencer à régénérer naturellement des parcelles composées de sapins et de douglas arrivés à maturité. Certaines parcelles de pins noirs à croissance plus lente et à vocation de régénération artificielle sont inversement reclassées en amélioration. Les options principales de l'aménagement sont cependant confirmées.

Sur la période 2019 - 2029, l'aménagement sera modifié comme suit :

- La parcelle 6, constituée d'un peuplement mélangé de douglas, sapin de Nordmann et de feuillus, sera intégralement classée dans le groupe de régénération. Elle sera à ouvrir pendant la période [2017 - 2023] et se terminera avant la fin de l'aménagement;
- L'unité de gestion 23A, constituée d'un peuplement mélangé de douglas et de feuillus, sera classée dans le groupe de régénération. Elle sera à ouvrir pendant la période [2024 - 2029] et ne se terminera pas avant la fin de l'aménagement ;
- Les unités de gestion 12E, 13E, 14A et 16B seront classées dans le groupe d'amélioration. Elles seront parcourues par une coupe visant prioritairement l'extraction des plus gros diamètres en 2024.
- L'unité de gestion 17b sera maintenue dans le groupe de régénération, à ouvrir pendant la période [2017 - 2023] et sera à terminer avant la fin de l'aménagement. Elle sera exploitée par des coupes successives de pins puis de hêtres, plutôt que par coupe rase, pour favoriser l'installation progressive de recrues feuillus.

Sur la période 2019 - 2029 :

- La surface de régénération à ouvrir (So) sera portée à 15,09 ha, soit une augmentation de 2,08 ha.
- La surface de régénération à terminer (St) sera portée à 12,81 ha, soit une diminution de 0,20 ha.

L'effort global de renouvellement augmente ainsi de 7 % par rapport à la surface initialement prévue.

Après délibération, le conseil municipal :

- **VALIDE** à l'unanimité les modifications de l'aménagement de la forêt sectionale comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 20/05/2019
Reçu en préfecture le 20/05/2019
Affiché le 
ID : 018-211802723-20190517-D2019_05_033-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/05/2019
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/05/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	7	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 20/05/2019
Et publication ou notification du
20/05/2019

L'an 2019, le 17 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/05/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/05/2019.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mmes : CAZIOT Chantal à M. LEBLANC Jérôme, THIROT Sylvie à M. JOULIN Dominique, MM : GAUDRY Patrick à M. DEVAUTOUR Jean-Marie, GITTON Axel à M. JOULIN Laurent, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Excusé(s) : M. GIRARD Roger

A été nommé secrétaire : M. LEBLANC Jérôme

D2019_05_034 – Avenant à la convention d'assistance technique en matière d'assainissement collectif

Madame le Maire explique qu'un nouveau décret d'assistance technique en matière d'assainissement collectif est en cours de révision et devrait être publié prochainement après passage en Conseil d'Etat puisque le Conseil d'évaluation des normes a délibéré favorablement sur celui-ci le 13 septembre 2018.

Afin de permettre aux services du Conseil départemental du Cher de garantir la continuité de ses prestations aux collectivités dont les conventions d'assistance technique arrivent à échéance courant 2019, il est proposé aux collectivités concernées de signer un avenant pour prolonger d'une année la convention actuelle.

Après délibération, le conseil municipal :

- **VALIDE** à l'unanimité l'avenant à la convention d'assistance technique en matière d'assainissement collectif.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/05/2019
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/05/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	7	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 20/05/2019
Et publication ou notification du
20/05/2019

L'an 2019, le 17 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/05/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/05/2019.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mmes : CAZIOT Chantal à M. LEBLANC Jérôme, THIROT Sylvie à M. JOULIN Dominique, MM : GAUDRY Patrick à M. DEVAUTOUR Jean-Marie, GITTON Axel à M. JOULIN Laurent, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Excusé(s) : M. GIRARD Roger

A été nommé secrétaire : M. LEBLANC Jérôme

D2019_05_035 – Fonds de Solidarité Logement

Madame le Maire expose au conseil Municipal la nécessité pour la commune de participer en 2019, au Fonds de Solidarité Logement.

Madame le Maire propose de participer à hauteur de 500 €, à ce fonds d'aides selon la répartition suivante :

- logement : 200 €
- énergie : 200 €
- eau : 100 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la participation au Fonds de Solidarité Logement telle que définie ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/05/2019
Le Maire,
Sophie CHESTIER

